

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2010

OBJET

de la Délibération

**ATTRIBUTION
D'UN FORFAIT
TRANSPORT-
TELEPHONE AUX
AGENTS
RECEPTEURS**

Date de convocation du Conseil Municipal

4 février 2010

Date d'affichage : 4 février 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur MARCHAND

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. BONHORE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, DERRIEN, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme JEHANNO à Mme BURLOT

M. LE BARON à M. MARCHAND

Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO

Mme LE DOARE à M. LE MAPIHAN

Mlle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET

Mme GUEGAN à M. PERESSE

ATTRIBUTION D'UN FORFAIT TRANSPORT-TELEPHONE AUX AGENTS RECENSEURS

Rapport de Monsieur LE MAIRE

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel de la population, organisé tous les sept à neuf ans, est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ainsi, des agents recenseurs, nommément désignés par arrêté municipal, sont chargés de repérer les adresses à recenser et de collecter les informations.

Afin d'accomplir cette mission, les agents utilisent leur véhicule personnel et peuvent faire usage de leur téléphone personnel.

Pour les dédommager de leurs dépenses, il est proposé de leur attribuer une somme forfaitaire d'un montant de 100 euros.

Nous vous proposons :

- D'attribuer aux agents recenseurs recrutés pour le recensement annuel de la population un forfait de 100 euros destiné à couvrir leurs frais de transport et de téléphone.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 11 février 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**